

4.5 La question de la quantification

La nécessité de vérifier si les objectifs techniques spécifiques permettent bel et bien d'atteindre les ambitions et engagements politiques globaux est une évidence théorique à laquelle on ne peut (dans la pratique et pour l'instant) que répondre partiellement. La contribution des objectifs techniques aux ambitions et engagements politiques peut dans certains cas être déterminée, mais pas de manière systématique. Pour illustrer le propos, prenons quelques exemples.

Tout d'abord, l'objectif technique pour le domaine de l'énergie consistant à viser un approvisionnement 100% renouvelable pour lequel il est possible de faire un lien direct avec l'ambition politique globale de réduction des émissions de GES. En effet, consommer uniquement des ressources énergétiques renouvelables n'implique aucune émission directe de GES. Toutes les émissions induites par la consommation de combustibles fossiles sont ainsi évitées.

Un autre exemple concerne le domaine de la mobilité, pour lequel le Plan climat fixe un objectif de part modale (selon distance) des transports individuels motorisés (TIM) à 20% d'ici 2050. Ici, il est possible de faire un lien, bien que moins direct et moins fiable, entre cet objectif et l'ambition globale de réduction, à condition de poser des hypothèses notamment sur l'évolution du nombre de kilo-mètres parcourus par habitant·e.

Par contre, l'objectif technique secondaire relatif au stationnement (réduction du nombre de places pour TIM à usage public) ne peut pas être directement lié à l'ambition globale de réduction des émissions de GES. Si l'on voulait tout de même estimer la contribution de cet objectif spécifique sur les émissions de GES liées à la mobilité, il serait nécessaire de poser des hypothèses sur l'impact que pourrait avoir la réduction du nombre de places sur les kilomètres parcourus en véhicule par les ci-toyen·nes et les pendulaires. S'il est envisageable de définir ces hypothèses via une recherche dans la littérature et/ou la consultation d'expert·es, les ressources nécessaires (effort, temps, etc.) pour le faire seraient démesurées par rapport à la qualité et la précision de l'estimation. Formuler un tel objectif reste néanmoins pertinent car les expert·es en mobilité s'accordent à dire que la limitation des places de stationnement contribue significativement à la diminution du TIM.

Si un tel exercice de quantification devait être fait pour plusieurs objectifs spécifiques, on peut fortement douter de la pertinence d'une telle démarche dans le cadre actuel d'élaboration du Plan climat de 1ère génération.

Finalement, la vérification de l'atteinte des objectifs doit se faire de façon pragmatique grâce à un système de monitoring efficace, dont certains indicateurs sont déjà en place et d'autres devront être construits. Le suivi de mise en œuvre des actions sera réalisé de manière régulière. L'atteinte des ambitions et engagements politiques sera quant à elle réalisée dans un intervalle de 3 à 5 ans.

Le tableau récapitulatif ci-après permet d'avoir une vue d'ensemble des ambitions et engagements politiques ainsi que des objectifs techniques à retenir dans le cadre du Plan climat communal de 1ère génération.

		Réduction		Adaptation
Ambitions et engagements politiques	Long terme	Territoire	Administration	Dès maintenant Ville résiliente où il fait bon vivre <i>Protéger la population, les espèces vivantes et les biens face aux changements climatiques</i>
		2050	2040	
	Zéro émission net <i>Emissions indirectes comprises</i>	Bâtiment = 0 combustible fossile (exceptés bâtiments historiques)		
	Bâtiment = 0 combustible fossile Emissions indirectes = -75% <i>Emissions restantes compensées par des NET</i>	Déplacements professionnels = 0 véhicule individuel thermique (hors transports publics) Déplacements pendulaires = réduction drastique du recours aux véhicules individuels thermiques		
Moyen terme	2030	2030		
	-60% émissions directes Emissions indirectes = -27% <i>Emissions restantes - volume restant en 2050 à estimer et type de NET à définir</i>	-60% émissions directes		
Court terme ²⁰	2026	2026		
	-40% émissions directes <i>Emissions indirectes - mettre en place les conditions pour les réduire autant que possible</i>	-40% émissions directes		

Objectifs techniques spécifiques ²¹	Long terme 2050 ²²		Exemplarité (horizon long terme = 2040) Part combustibles fossiles: 0% Part bâtiments assainis:100% Toitures combinées (solaire + végétalisation): 100% du potentiel exploité	
		Conditions cadre Mise en place rapide et pour le moyen/long terme de conditions favorables à la pérennité de la stratégie climatique communale		
		Mobilité Part modale TIM: 20% ↓distances parcourues/hab·an		
		Energie Part énergies renouvelables: 100% Besoins énergétiques: à calculer MWh/hab·an		Ressources naturelles et biodiversité Indice de végétalisation: 40%
		Bâtiment Part combustibles fossiles: 0% Part bâtiments assainis: 100%		Santé et protection de la population Situations d'urgence maîtrisées
		Urbanisme Milieu bâti dense (concentration et utilisation maximales) / Milieu bâti durable (sobre en émissions de GES et résilient)		
		Consommation ↑consommation raisonnée Alimentation bas carbone		
		Accompagnement au changement Généraliser autant que possible les évolutions de comportements favorables au climat (consommation, habitudes de mobilité, habitat, etc.)		

²⁰ L'horizon à 2026 est mis à titre indicatif, pour montrer l'envergure des défis pour agir rapidement.

²¹ Sont représentés ici uniquement les objectifs clés. Chaque domaine d'action a également des objectifs secondaires qui figurent sur les fiches établies par domaine d'action.

²² Les objectifs techniques spécifiques sont définis pour 2050.